

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2009066**

**Signataire : LL/LS**

**OBJET :Charte de développement du quartier Canal Porte d'Aubervilliers : création d'une association intercommunale (Aubervilliers/Saint-Denis/Pantin) pour la mise en oeuvre d'un fonds d'aide au développement du commerce local**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**VU** l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil de la Communauté en date du 16 février 2006 reconnaissant l'intérêt communautaire de l'opération Quartier Canal Porte d'Aubervilliers,

**VU** la Charte de co-développement du Quartier Canal / Porte d'Aubervilliers signée juin 2004,

**Considérant**, les contenus de la Charte de co-développement du Quartier Canal Porte d'Aubervilliers signée en juin 2004,

**Considérant**, l'avenant à ladite Charte signé au premier semestre 2006 avec la Ville de Pantin,

**Considérant**, l'enjeu à promouvoir un ensemble de mesures en faveur du renforcement de l'appareil commercial dans les secteurs considérés comme stratégiques par les collectivités locales au regard des orientations du Schéma de Cohérence Commerciale Communautaire,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DÉCIDE** d'adhérer à l'association chargée de mettre en œuvre et de gérer les actions en faveur du développement du commerce local telles que déclinées dans la Charte de co-développement du quartier Canal Porte d'Aubervilliers signée en juin 2004,

**DESIGNE** pour représenter le conseil municipal au sein de cette association au titre de membre fondateur :

- Jacques SALVATOR, maire
- Malika AHMED, maire-adjointe au commerce

Le Maire

Jacques SALVATOR